

Commission Formation et Vie Universitaire

1. Informations générales

Florent Malrieu débute la CFVU en présentant plusieurs points d'actualité.

Il débute en abordant la certification obligatoire en anglais, en rappelant le contexte réglementaire et les errements du ministère qui a beaucoup tardé à donner des consignes et les informations relatives à sa participation financière au marché. L'université a choisi de passer un marché avec l'organisme certificateur le plus diffusé, la Société ETS Global, qui propose le TOEIC et le TOFEL. Un second marché concerne une plus petite partie de nos étudiants, le Cambridge de linguaskill.

Il s'avère cependant qu'ETS a passé des marchés avec une vingtaine d'universités et n'a pas dimensionné son équipe pour supporter un si grand nombre d'étudiants à certifier, entraînant d'importantes difficultés et retards dans le traitement des attestations de résultats ou de connexion. Cette situation a malheureusement entraîné du stress pour les étudiants et du travail supplémentaire pour l'ensemble des intervenants impliqués sur ce dossier. L'université est en discussion avec ETS pour les contraindre à assurer la prestation.

Florent Malrieu poursuit en abordant un point sur l'autoévaluation pour le haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur actuellement encore en cours. Le Conseil académique (Cac) du 31 mai se prononcera sur l'ensemble des documents produits par l'établissement, les équipes de recherche, les responsables de formations.

Un texte relatif aux formations sera présenté et soumis à l'approbation des élus du Cac.

Par ailleurs, dans la foulée de la diffusion de la lettre de pré-cadrage des formations, des visites sont organisées dans les six composantes portant des formations LMD. Le but de ces rencontres est bien sûr d'échanger avec les équipes pédagogiques et de présenter les objectifs de la lettre de pré-cadrage. D'ici fin juin, une lettre de cadrage définitive sera adressée à l'ensemble de la communauté universitaire. Elle sera assortie du calendrier de discussion et d'adoption de la future offre de formation.

1.1. Présentation de la certification Qualiopi

L'université a initié depuis plus d'un an une démarche de certification Qualiopi concernant la formation continue. Cette procédure concerne l'ensemble des composantes de l'établissement. L'audit de certification aura lieu les 23, 24 et 25 mai 2022.

Christelle Pragnon directrice du Service de formation continue de l'université et Camille Terracol chargée de mission sur la certification, présentent les détails du dispositif aux membres de la CFVU.

2. Pédagogie

2.1. Bornage année universitaire 2021-22

Il s'agit ici d'accorder une dérogation aux masters figurant sur les listes jointes par les composantes : Droit Économie Sciences Sociales (DESS), du Centre d'Etudes Supérieur de la Renaissance, des sciences et Techniques. Une demande de bornage concerne également Polytech pour les 5^{èmes} années des cycles ingénieurs.



La clôture de l'année universitaire est donc prolongée, comme permis par le cadrage de l'université, jusqu'au 30 septembre 2022.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.2. Sélection en master 1^{ère} année : dates d'ouverture d'une seconde campagne

Les masters première année n'ayant pas atteint les capacités d'accueil arrêtées lors de la phase principale d'admission et qui n'ont pas ou plus de liste complémentaire, peuvent organiser une seconde campagne de sélection.

Cette période de candidatures se déroulera du 16 au 30 juin 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité des élus de la CFVU.

2.3. Demandes d'ouverture de formations en apprentissage

Florent Malrieu rappelle le contexte des ouvertures en apprentissage et la nécessaire acceptation préalable par les instances de l'université pour le passage en apprentissage des diplômés.

Il fait lecture des formations concernées :

BUT 3 Sc. et Génie Matériaux, spé. métiers de l'Ingénierie des matériaux et des Produits (SGM MMP)
BUT 3 Sc. et Génie des Matériaux, spé. Métiers de la Caractérisation et de l'Expertise des Matériaux et des Produits (SGM MCEMP)
Master 2 mention droit européen en spécialité juriste européen
Master 2 mention droit de la Santé

La CFVU adopte à l'unanimité ces propositions d'ouverture en apprentissage.

2.4. Calendrier des inscriptions administratives 2022/2023

La réglementation impose que les instances universitaires arrêtent chaque année le calendrier des inscriptions administratives.

Florent Malrieu relève les grandes étapes dudit calendrier. Les inscriptions administratives débuteront le 6 juillet 2022. La première phase s'étendra jusqu'au 22 juillet 12h, pour reprendre entre le 25 août et le 5 septembre (sauf application du calendrier national pour la procédure parcoursup). Polytech Tours bénéficiera d'une période d'inscription plus longue. Le détail des exceptions figure dans le tableau récapitulatif.

Le calendrier soumis au vote, est accepté à l'unanimité.

2.5. UFR Arts et sciences humaines

Proposition de modification des statuts du centre de formation des musiciens intervenants (CFMI)

Pascal Chareille présente la proposition de modification des statuts à la CFVU comme initialement inscrite à l'ordre du jour. Cependant, ce point fera l'objet d'un vote ultérieur car cette modification des statuts attend encore une validation de la Direction des affaires juridiques. Les modifications de statuts seront soumises au vote lors de la prochaine CFVU.



La mission principale du Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) est de former des musiciens intervenants à l'école primaire ou auprès de publics variés (petite enfance, milieu du handicap, collectivités, secteur social...). Il veille à leur donner une formation spécifique, musicale, pédagogique et générale, conformément aux textes cadres régissant l'organisation des CFMI.

La formation permet d'obtenir le DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) qui offre la possibilité d'accès au cadre d'emplois d'*Assistant Territorial d'enseignement artistique (ATEA)*.

Il est un lieu de rencontres professionnelles, d'information et de documentation. Il développe des partenariats avec les structures d'enseignement général et d'enseignement de la musique, ainsi qu'avec diverses institutions culturelles.

Le CFMI s'inscrit dans une perspective de formation et d'insertion professionnelle. Il fait appel à différents partenaires régionaux : collectivités territoriales, responsables culturels, responsables du monde de l'éducation, représentants des métiers de la musique et du spectacle, etc.

Le CFMI est une entité de l'UFR Arts et Sciences Humaines de l'Université de Tours.

Les activités pédagogiques du CFMI sont partie intégrante des activités pédagogiques de l'Université de Tours.

Il a la particularité d'être placé sous une triple tutelle, celle du ministère de l'Éducation nationale, celle du Ministère de la Culture et de la Communication, représenté en Région par la DRAC Centre-Val de Loire, et celle du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Le CFMI est dirigé par un directeur ou une directrice qui coordonne le travail sur les maquettes de formation avec l'équipe des enseignant·e·s du CFMI et il ou elle en assure le suivi.

- Il ou elle préside les commissions de recrutement des étudiants lors des tests.
- Il ou elle participe à la formation pédagogique et musicale des étudiants et à ce titre assure une charge d'enseignement.
- Il ou elle valide le choix des formateurs (chargé·e·s de cours) dont le recrutement est discuté par l'équipe enseignante.
- Il ou elle dirige les conseils de formateurs et coordonne les activités pédagogiques en lien avec l'équipe enseignante.
- Il ou elle s'assure de la cohérence des emplois du temps et veille au respect des spécificités du programme pédagogique et son adaptation aux contraintes des stages en école (ou dans d'autres structures).
- Le directeur ou la directrice est garant·e du bon fonctionnement du CFMI.
- Il ou elle est l'interlocuteur·trice des personnels affectés au CFMI pour toutes les questions relatives à l'organisation administrative et pédagogique. Il ou elle est aussi celui ou celle des autorités de l'établissement (ASH et Université de Tours).
- Il ou elle prépare le Conseil d'orientation et veille à ce que les décisions prises à cette occasion soient correctement exécutées.

Pour assurer les enseignements prévus par les maquettes de formation, le CFMI peut faire appel (outre les enseignant·e·s de l'Université affecté·e·s au CFMI) à : des enseignant·e·s ou enseignant·e·s-chercheur·e·s du MESRI, des enseignants de l'Éducation Nationale, des enseignants des Conservatoires et du secteur culturel, des professionnels du secteur musical, toute autre personnalité compétente.

2.6. UFR Médecine

Florent Malrieu invite Théodora Angoulvant, qui représente à cette séance Christophe Hourieux, correspondant pédagogique, à présenter les évolutions apportées aux dossiers de DU qui ont fait l'objet de demandes de correction à la séance précédente.



2.6.1. Création du Diplôme universitaire (DU) Alimentation et santé

Théodora Angoulvant indique que la coordination pédagogique du DU remercie les rapporteurs pour leur lecture attentive et leurs commentaires ayant permis d'améliorer le contenu de l'enseignement proposé.

Le programme a été revu et sa structuration a été considérablement clarifiée grâce à ces échanges.

Il en résulte un programme plus concis et focalisé. Le volume horaire passe ainsi à 78 heures de cours magistraux et 4 heures de contrôle et d'examen final. Cet enseignement est réparti en 3 sessions en présentiel.

La maquette pédagogique représente 38 heures de cours assurées par des universitaires et 40 heures assurées par des vacataires.

Florent Malrieu soumet le DU Alimentation et santé aux élus de la CFVU.

Il est adopté à l'unanimité.

2.6.2. Création du DU Approche des innovations numériques et technologiques en gérontologie

Ce dossier a également été retravaillé pour donner suite aux remarques des experts.

Les porteurs du projet indiquent avoir précisé la nature d'un living lab, il s'agit d'un laboratoire d'innovation dont l'objectif est de tester en "grandeur nature" des services ou des outils ou des usages nouveaux. Le patient est au cœur de ces expérimentations : il devient acteur et aussi collaborateur.

Ce DU n'est pas une formation ayant pour vocation de former sur un « métier ou une activité ». Il délivre des connaissances générales en gérontologie et sur les processus de l'innovation dans le champ du vieillissement. Il apporte aux professionnels des connaissances complémentaires à leur formation initiale, leur permettant par la suite d'appréhender au mieux l'utilisation des gérontechnologies au sein de leur service ou bien simplement de comprendre l'apport des gérontechnologies au regard des processus de vieillissement. Cette formation leur permettra ainsi, pour certains, de participer à des projets de créations de gérontechnologie.

Ce DU ne proposera pas d'atelier visant à la création des technologies. Les étudiants auront une vision globale de la méthodologie de conception d'outils technologiques, utilisée par les industriels et start-ups souvent en lien avec de la recherche académique ou médicale. Des start-ups partageront leur expérience et présenteront leur technologie (de l'idée à la conception, success story).

Un nouvel intitulé est donc proposé : « Approche des innovations numériques et technologiques en gérontologie ».

Florent Malrieu fait lecture aux membres de la CFVU du rapport de l'expert sur le dossier remanié, rapport qui demeure réservé. S'ensuit un échange sur la nécessité de donner un caractère diplômant. L'expert ne s'oppose pas à l'adoption par la CFVU du DU.

Ce dernier est adopté à l'unanimité des élus dont 3 abstentions.

2.6.3. Modifications horaires de la maquette du Diplôme d'état infirmier en pratique avancée (IPA)

Il s'agit de modifications modiques aux deux semestres de la 1^{ère} année. Le total des heures de la maquette d'enseignement passe de 284 à 315 heures.

La proposition de modification soumise au vote est adoptée à l'unanimité.



2.7. Accréditation du diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Florent Malrieu rappelle aux membres de la CFVU qu'à la rentrée prochaine l'université va accueillir des étudiants en formation d'odontologie et qu'une nouvelle unité de formation (UFR) et de recherche va être créée. L'UFR d'Odontologie va faire l'objet d'une demande d'accréditation par le CAC. Il s'agit ici de se prononcer sur le contenu de la formation générale en sciences odontologiques (1^{er} cycle de formation en odontologie).

À la rentrée 22, l'UFR d'Odontologie comprendra 28 étudiants, mais elle est appelée à augmenter chaque année par la création des niveaux supérieurs mais aussi par un accroissement du nombre d'étudiants inscrits chaque année.

Florent Malrieu présente Frédéric Denis MCU-PH en odontologie, porteur du projet. Ce dernier décrit aux membres de la CFVU le détail de la maquette de formation ainsi que son organisation. Il souligne notamment que l'université va s'associer avec le lycée professionnel Victor Laloux afin de mutualiser le plateau technique dont il est doté.

Florent Malrieu soumet cette accréditation au vote des élus de la CFVU. Leur avis est favorable à l'unanimité.

3. Vie universitaire

3.1. Compte-rendu de la commission Appel à Projets contribution vie étudiante et de campus (CVEC) du 05 mai 2022

Laura Chabot représente la direction de la vie de l'étudiant. Elle invite les membres de la CFVU à demander un éventuel éclairage sur les documents remis à l'appui de cette séance.

Sans question particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des élus.

3.2. Modification du cadre réglementaire d'allocation des aides sociales exceptionnelles de la commission sociale contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Laura Chabot rappelle le contexte qui a appelé à modifier le cadre réglementaire et invite les élus à s'exprimer pour obtenir des précisions.

Les modifications apportées au cadre réglementaire sont adoptées à l'unanimité.

4. Conventions

4.1. Service de formation continue

Convention de partenariat avec le consortium "Sonate" pour le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) A et B en distanciel.



Christelle Pragnon, directrice du SUFCO présente cette convention et dans quel contexte elle a été discuté.

L'université de Tours accueille chaque année environ 150 stagiaires dans la formation au Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).

Le DAEU comporte deux options :

- L'option A permet de s'orienter vers des études dans les domaines : lettres, arts, sciences humaines et sociales, langues, communication, droit, administration...
- L'option B permet de s'orienter vers des études dans les domaines : sciences, technologie, santé, médecine, pharmacie, secteur paramédical...

Le DAEU A est proposé par l'UFR de Lettres et Langues, le DAEU B par l'UFR de Sciences et Techniques. La Région Centre-Val de Loire finance chaque année 40 stagiaires en DAEU de notre université. Ces formations sont proposées en présentiel avec des cours 4 à 5 soirs par semaine de 18h à 21h. Mais il est possible de s'inscrire avec une dispense d'assiduité. La plupart des personnes inscrites en dispense d'assiduité ne viennent jamais en cours en raison de contraintes professionnelles, familiales, de santé, ou encore de distance géographique.

Plus de 60% des stagiaires en dispense d'assiduité sont inscrits au CNED. Les cours du CNED sont alignés sur le nouveau programme du baccalauréat et les responsables pédagogiques des deux DAEU ont pu constater que ces cours ne sont pas adaptés à la préparation des épreuves DAEU de l'université de Tours. Malgré les documents pédagogiques proposés sur Moodle et le soutien apporté par mail par les enseignants en complément de ces cours, le taux de réussite est très inférieur à celui des stagiaires en présentiel.

Ces étudiants sont également nombreux à abandonner en cours d'année. Une réflexion a donc été engagée pour proposer une préparation plus adaptée à ce public qui ne peut venir sur site.

L'adhésion de l'université de Tours au consortium SONATE proposée aujourd'hui permettra de répondre rapidement au besoin d'accompagnement des stagiaires qui sont dans l'impossibilité de suivre la formation en présentiel.

Christelle Pragnon fait la présentation du DAEU SONATE qui comporte des cours en ligne sur une plateforme Moodle et un dispositif d'accompagnement à distance mutualisé entre les partenaires.

Le rôle de l'université de Tours est d'informer sur le DAEU SONATE, d'inscrire les candidats de la zone géographique attribuée par le consortium, d'organiser les épreuves terminales en présentiel (le consortium prépare les sujets et corrige les copies), d'organiser les jurys et de délivrer les diplômes.

Chaque université du consortium décide de ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Florent Malrieu soumet la convention SONATE à l'ordre du jour. Elle est adoptée à l'unanimité dont une abstention.



4.2. UFR médecine

Convention de partenariat relative au recrutement d'étudiants de l'Université de Tours, en fin de PACES et PASS candidats en 2^{ème} année de formation aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CHRU de Tours et de Blois.

À partir de la rentrée de septembre 2022, en accord avec l'Université de Tours, l'accès en 2^e année de formation aux IFSI du CHRU de Tours et de Blois est ouvert aux étudiants de l'Université de Tours ayant effectué et validé, conformément aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences applicables, leur année de PASS en 2021-2022. L'accès est également permis aux étudiants ayant effectué et validé antérieurement à 2022 leur PACES ou PASS, s'ils sont inscrits dans une formation dispensée à l'université de Tours ou à l'université d'Orléans pour l'année 2021-2022. L'ensemble des étudiants qui souhaitent candidater devront avoir suivi les enseignements optionnels prévus par les IFSI en fin d'année universitaire 2022.

20 places sont proposées aux étudiants cités précédemment ayant validé leur première année. Elles sont réparties comme ci-dessous :

- Tours : 15 places
- Blois : 5 places

Les étudiants souhaitant suivre la formation de soins infirmiers à l'issue de leur première année validée (cf. article 1.2) doivent se porter candidat, auprès de l'IFSI pilote. Les candidatures devront être adressées par mail à l'adresse dispositifpasserelle@chu-tours.fr. L'inscription est ouverte pendant la période allant du 8 avril au 6 mai 2022.

Les étudiants ayant suivi assidûment le module de 40 heures « soins infirmiers » proposé par l'IFSI pilote et ayant réussi le test de positionnement doivent avoir obtenu la moyenne générale de 10/20 (en 1^{ère} ou 2^e session pour les PASS) et totaliser ainsi 60 ECTS.

La convention est présentée au vote des élus de la CFVU, elle est adoptée à l'unanimité.

4.3. IUT de Blois

Convention de partenariat entre l'IUT de Blois et l'association du Loir-et-Cher aux Grandes Écoles.

Florent Malrieu présente cette convention cadre. Les échanges entre l'IUT de Blois et DLCGE ont démontré une communauté d'intérêts sur les enjeux d'Égalité des chances dans l'accès aux études supérieures et de promotion des opportunités, notamment universitaires, du département du Loir-et-Cher, ainsi que la complémentarité de leurs missions respectives.

L'IUT de Blois a pour objet d'assurer la formation de ses étudiants aux niveaux DUT, licence professionnelle et BUT, et dans ce cadre, d'accompagner les étudiants vers leur poursuite d'étude ou leur insertion professionnelle. L'IUT assure également un lien avec ses anciens étudiants (notamment à travers l'organisation de rencontres d'anciens étudiants et l'enquête nationale sur le devenir des anciens à DUT + 2 ans).

DLCGE met en place des actions destinées à promouvoir l'égalité territoriale des chances ainsi que la promotion et la valorisation du Loir-et-Cher, notamment à travers l'instauration d'un système de parrainage, l'intervention dans les lycées du département, la visite d'entreprises et l'octroi de bourses scolaires aux étudiants en filière sélective.

La convention de partenariat est adoptée à l'unanimité.



4.4. Institut d'administration des entreprises (IAE)

Convention relative au partenariat entre l'IAE Tours Val de Loire et le CHRU de Tours

Florent Malrieu invite Arnaud Rivière, directeur de l'IAE à s'exprimer sur ce projet de convention. Elle a pour objet de définir les obligations réciproques des Parties dans le cadre du présent partenariat et notamment de favoriser :

- la diffusion d'offres d'apprentissage et de stage du CHRU de Tours auprès des étudiants de l'IAE Tours Val de Loire, ainsi que l'accueil d'apprentis et de stagiaires au sein du CHRU de Tours. Les offres de stage seront diffusées aux étudiants par tous les moyens dont disposent l'IAE Tours Val de Loire : courriel, site internet, réseaux sociaux, etc. Les offres de contrats d'apprentissage seront transmises au CFA des Universités Centre-Val de Loire.
- la promotion, sous forme d'événements et / ou d'interventions, des métiers liés à la santé auprès des étudiants de l'IAE Tours Val de Loire ;
- le partage d'expériences professionnelles et managériales des personnels du CHRU auprès des étudiants de l'IAE Tours Val de Loire (sous forme de conférences par exemple) ;
- la mise en relation entre l'équipe pédagogique de l'IAE Tours Val de Loire et le CHRU de Tours afin d'orienter certains projets d'études tutorés vers les problématiques du CHRU de Tours ;
- les activités de recherche des enseignants-chercheurs de l'IAE Tours Val de Loire autour des thématiques et questionnements du CHRU de Tours ;
- l'accès aux terrains d'études pour les chercheurs de l'IAE Tours Val de Loire ;
- l'organisation et la participation du CHRU de Tours aux manifestations à destination des étudiants de l'IAE de Tours Val de Loire (exemples : conférence métiers, forum des stages, cas d'études, missions pour la junior entreprise, etc.).

En l'absence de question complémentaire, cette convention est soumise à l'adoption des élus de la CFVU. Elle est adoptée à l'unanimité.

4.5. Université de Tours

4.5.1 Accord de partenariat projet Campus Connecté du Dôme de Dreux

Pascal Chareille présente ce partenariat. Il rappelle de surcroît l'ensemble des Campus connectés avec lesquels l'université de Tours a noué un partenariat (Montargis, Dreux).

Le projet sera réalisé pour une durée de cinq ans avec une date d'ouverture du Campus en septembre 2021.

Il est prévu d'accueillir :

Pour la rentrée 2021 : 12 étudiants
Pour la rentrée 2022 : 24 étudiants
Pour la rentrée 2023 : 30 étudiants
Pour la rentrée 2024 : 36 étudiants
Pour la rentrée 2025 : 42 étudiants

Seront présents sur le Campus Connecté toutes personnes souhaitant suivre une formation d'étude supérieure à distance et souhaitant bénéficier d'un accompagnement.

L'université de Tours s'engage à offrir aux étudiants admis au Campus Connecté l'accès à la bibliothèque universitaire en ligne et aux modules des Clés de la Réussite.

Pour la tutrice du Campus Connecté, l'Université de Tours s'engage à mettre à disposition une personne ressource pour échanger sur les questions d'utilisation des plateformes d'e-learning.

L'accord cadre soumis au vote de la CFVU est adopté à l'unanimité.



4.5.2. Convention tripartite avec l'Université d'Orléans et le Rectorat d'Orléans Tours sur la préprofessionnalisation, la formation initiale et la formation continue des enseignants

Il s'agit d'une convention habituelle votée chaque année dont les termes sont restés identiques, à la réserve de quelques mises à jour. La présente convention fixe le cadre des relations entre l'académie d'Orléans-Tours et les universités d'Orléans et de Tours dans le domaine de la préprofessionnalisation, de la formation initiale et de la formation continue des personnels enseignants et d'éducation des 1^{er} et 2nd degrés de l'académie d'Orléans-Tours.

Elle s'appuie sur le projet de site de l'INSPÉ Centre Val de Loire - académie d'Orléans-Tours (INSPÉ CVL), tel qu'il est décrit dans son dossier d'accréditation et s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et la loi ESR 2013-660 du 22 juillet 2013.

Elle a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les trois partenaires.

Cette convention peut être complétée, autant que de besoin, par des annexes thématiques.

La mise en place opérationnelle, entre l'université d'Orléans et l'université de Tours, des actions définies dans le cadre de cette convention est régie par une convention de partenariat dédiée.

Afin de sensibiliser les étudiants dès la licence aux métiers de l'enseignement, les deux universités organisent une offre de formation en licence (sous la forme d'UE –unités d'enseignement– de sensibilisation aux métiers de l'enseignement, parcours/module enseignement). En partenariat avec l'académie, elles définissent et mettent en place les modalités d'accompagnement des Assistants d'éducation en contrat de préprofessionnalisation.

L'académie et les deux universités collaborent étroitement pour former les futurs personnels d'enseignement et d'éducation et les personnels d'enseignement et d'éducation fonctionnaires-stagiaires.

Les universités et l'INSPÉ contribuent à la formation continue des enseignants, notamment dans le cadre des certifications.

Florent Malrieu soumet cette convention à l'adoption des membres de la CFVU.

Elle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question diverse, la séance est levée.